

Raisons familiales avec autorisation (Nulla Osta) du Bureau Immigration

Documents à fournir :

1. Formulaire de demande de visa national (D), dûment rempli et signé.
2. Une photo d'identité récente (datant de moins de six mois) conforme aux [normes de l'OACI](#).
3. Passeport en cours de validité (dont la date d'expiration est supérieure d'au moins trois mois à celle du visa demandé), comportant au moins deux pages vierges + photocopie des deux premières pages et des pages contenant les visas et cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen les plus récents.
4. Copie de l'autorisation (Nulla Osta) délivrée par les autorités italiennes (Guichet unique pour l'immigration) au cours des six derniers mois.
5. Copie du titre de séjour italien du membre de la famille résidant en Italie.
6. Copie des éventuels visas Schengen ou nationaux (type D) antérieurs.
7. Documents d'état civil attestant le statut de membre de la famille au sens de l'article 29 du décret législatif 286/1998. Ces documents doivent être traduits en italien et légalisés par l'Ambassade ou le Consulat italien du pays où ils ont été délivrés. Selon la situation, le demandeur devra fournir différents documents :
 - a) Conjoint : livret de famille et acte de mariage ;
 - b) Enfants de moins de 18 ans : livret de famille et acte de naissance ;
 - c) Parents à charge : livret de famille, acte de naissance de la fille/du fils en Italie et preuve de la dépendance financière vis-à-vis de la personne résidant en Italie.
8. En cas de demande de visa pour des mineurs qui rejoignent un seul de leurs parents, l'autorisation parental de l'autre parent doit être signée à l'Ambassade.
9. Réservation de voyage.

Dans les 8 jours ouvrables suivant leur entrée en Italie, les membres de la famille devront demander un permis de séjour pour « raisons familiales » en remplissant le dossier prévu à cet effet dans les bureaux de poste.

NOTES

- Le service des visas se réserve le droit de demander des documents supplémentaires, si nécessaire, en plus de ceux énumérés ci-dessus et de vérifier l'authenticité des documents présentés.
- La présentation d'une documentation complète n'implique pas nécessairement la délivrance d'un visa.
- La présentation de documents contrefaits et/ou falsifiés entraînera le refus du visa et sera signalée aux Autorités italiennes et gabonaises compétentes.
- Au moment de l'entrée en Italie et dans l'espace Schengen, même si vous êtes en possession d'un visa valide, les Autorités frontalières se réservent le droit de demander à nouveau les documents qui ont permis la délivrance du visa.

Family reasons with authorization from the Immigration Office

Documents to submit:

1. National visa application form (D), duly filled in and signed.
2. A recent passport-size photograph (taken within the last six months), in colour, in accordance with [ICAO regulations](#).
3. A valid travel document (with at least three months' validity remaining beyond the expected expiry date of the visa you intend to apply for), containing at least two blank pages, plus photocopies of the first two pages and of the pages showing your most recent visas and Schengen area entry and exit stamps.
4. A certificate of no objection (Nulla Osta) issued by the Italian authorities (Immigration Office) within the last 6 months.
5. A copy of the Italian residence permit of the family member residing in Italy.
6. A copy of any previous Schengen or national (Type D) visas.
7. Civil status documents certifying family member status under article 29 of Legislative Decree 286/1998. These documents must be translated into Italian and legalised by the Italian Embassy/Consulate in the country where the document was issued. Depending on the situation, the applicant will be required to provide various documents:
 - a) Spouse: Certificate of family composition (livret de famille) and marriage certificate;
 - b) Children under the age of 18: Certificate of family composition (livret de famille) and birth certificate;
 - c) Dependent parents: Certificate of family composition (livret de famille), birth certificate of the daughter/son in Italy and proof of financial dependence on the person resident in Italy.
8. In the case of visa applications for minors joining only one parent, a declaration of consent to the other parent's departure from the country, to be signed at the Embassy.
9. Reservation of a flight ticket.

Within eight working days of entering Italy, family members must apply for a residence permit on 'family reasons' by filling in the relevant form at a post office.

NOTES

- The visa service reserves the right to request additional documents, if necessary, in addition to those listed above, and to verify the authenticity of the documentation submitted.
- Submission of a complete set of documents does not necessarily guarantee the issue of a visa.
- The submission of false and/or fraudulent documents will result in the visa being refused and the matter being reported to the relevant Italian and Gabonese authorities.
- Upon entry into Italy and the Schengen area, even if you hold a valid visa, the border authorities reserve the right to request once again the documents that enabled the visa to be issued.